

Étienne Schneider a présenté les modalités du déploiement national de compteurs intelligents pour l'électricité et le gaz naturel

Communiqué – Publié le 28.06.2016 (11:51)

© MECO



(de g. à dr.) Paul Hoffmann, directeur Luxmetering GIE; Étienne Schneider, Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie

Suite à une directive européenne, les lois modifiées du 8 août 2007 relatives à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel ont instauré une obligation à l'ensemble des gestionnaires de réseaux pour l'introduction et la mise en place de compteurs intelligents afin de mesurer la consommation d'électricité et de gaz naturel. À partir du 1^{er} juillet 2016, les gestionnaires de réseaux sont ainsi tenus d'installer pour tout nouveau raccordement à leur réseau un compteur intelligent ainsi que de remplacer au fur et à mesure auprès de chaque client final le compteur existant par un tel "smart meter".

Un compteur dit "intelligent" dispose de technologies avancées qui permettent de mesurer de manière détaillée la consommation et la production d'énergie de chaque habitation, d'enregistrer les valeurs de comptage et de transmettre ces informations via le réseau électrique existant vers un système central qui collecte les données et les transmet au gestionnaire de réseau concerné. L'exploitation de cette plateforme centrale est assurée par le groupement d'intérêt économique Luxmetering qui a été créé en 2012 par les sept gestionnaires de réseau d'électricité et de gaz naturel, à savoir Creos Luxembourg SA, Ville d'Ettelbruck, Ville de Diekirch, Electriss, Ville de Dudelange, Sudstrom et Sudgaz.

Les données de comptage sont collectées plusieurs fois par jour et transmises quotidiennement par le gestionnaire du réseau aux fournisseurs d'énergie des clients finals. Toute communication avec le compteur intelligent sera entièrement cryptée. Seuls le gestionnaire de réseau concerné et le fournisseur d'électricité ou de gaz naturel du client ont accès aux données de comptage de celui-ci. Établi en concertation avec les responsables de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), le cadre légal et réglementaire définit de manière précise les finalités de traitement autorisées et assure que les données ne peuvent pas être transférées à des tiers sans accord préalable du consommateur.

Lors d'une conférence de presse en date du 28 juin 2016, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, a déclaré: "Renforçant la sécurité d'approvisionnement et la fiabilité des réseaux d'énergie, le compteur intelligent est la première étape en vue de la réalisation future de projets smart grid, en incluant par exemple l'électromobilité et les énergies renouvelables ainsi que la mise en place du concept smart home. Faisant partie intégrante de la transition énergétique, la nouvelle génération de compteurs constitue aussi un futur élément de l'infrastructure technologique nécessaire pour décliner la pensée de Jeremy Rifkin qui vise à relier les technologies de l'information, les énergies renouvelables et les réseaux de transport intelligents."

Les compteurs intelligents sont la base pour la mise à disposition d'informations en temps réel au consommateur et lui permettront de surveiller sa consommation et de réaliser des économies d'énergie en adaptant ses habitudes. Permettant de relever la consommation énergétique à distance, le "smart meter" évitera que des agents doivent encore à l'avenir déranger les clients pour la lecture sur place des compteurs. Le remplacement des anciens compteurs se fera au fur et à mesure par zones géographiques. Cette opération de grande envergure s'étendra jusqu'au 31 décembre 2019 pour les compteurs électriques et jusqu'au 31 décembre 2020 pour les compteurs gaz naturel au plus tard.

Tous les clients seront avertis par leur gestionnaire de réseau par écrit avant le remplacement et la pose du compteur qui seront effectués gratuitement. Chaque installateur est en possession d'un badge d'identification qui doit être présenté sur simple demande.

Communiqué par le ministère de l'Économie

Ministre(s) :

- ▶ SCHNEIDER Étienne – Ministre de l'Économie

Organisation(s) :

- ▶ Ministère de l'Économie

Thème(s) :

- ▶ Entreprises / Commerce / Industrie / Artisanat
- ▶ Économie / Finances
- ▶ Eau / Énergie

Plus ...

Actualités

- ▶ [Présentation: Déploiement de compteurs intelligents au Luxembourg](#)